

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil quatorze le onze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire

PRESENTS : Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Gwénaël LE FLOCH, Bénédicte BARRE VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Michel LOUESSARD, Maryannick PELERIN, Nadine MIGNOT, Frédéric HOCHARD, Jean-François BRETON, Sébastien MOULIN, Virginie LE JULE, Emilie MACE, Maryvonne DOS SANTOS, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF

Absents excusés

Madame Céline LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Didier LE DERFF

Monsieur Fabrice ROSOLI

Convocation du 4 décembre 2014

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LOUESSARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2014

Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédits entre différents comptes en raison des acquisitions ou travaux réalisés, et compte tenu des absences du personnel et des modifications d'inscriptions budgétaires.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'effectuer les modifications ci-dessous :

C/ Intitulé	DEPENSES	RECETTES
C/ 1641 – Remboursement Capital emprunts	2 300	
C/ 2041582 – Bâtiments et installations	6 600	
C/ 205 – Achat logiciels	1 700	
C/ 2315- Travaux –Aménagement voirie	400 000	
C/ 020 – Dépenses imprévues	- 10 600	
C/ 1641- Emprunts		400 000
TOTAL INVESTISSEMENT	400 000	400 000
C/ 011 – Charges à caractère général	- 13 000	
C/ 012 – Charges de personnel	12 780	
C/ 67 – Charges exceptionnelles	220	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0	

Révision des tarifs communaux

Sur proposition de la commission des finances, Le conseil municipal, après délibération :
 - décide d'augmenter les tarifs communaux ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2015

Restaurant scolaire:	
ENFANTS	3,10
ENFANTS (Régime)	1,15
ADULTES	5,50
STAGIAIRES	3,10

Garderie	
La demi-heure	0,60
Après 19 h (½ h maxi)	4,00
le quart heure matin école privée	0,30

Concession cimetière	
15 ans	82,00
30 ans	130,00
50 ans	218,00

Concession cavurnes	
15 ans	320,00
30 ans	376,00

SALLE BELLE ETOILE		
		Caution
Réunion ou manifestation à but non lucratif pour Associations	GRATUIT	
Vin d'honneur+ location à titre professionnel	70,00	200,00
Location à titre professionnel (commune)	100,00	200,00
location à titre professionnel (hors commune)	140,00	200,00

Mise à disposition gratuite pour les familles en cas de décès

SALLES DU RESTAURANT SCOLAIRE			
	GRANDE SALLE	DEUX SALLES	CAUTION
Réunion ou manifestation <u>à but non lucratif</u> pour associations	GRATUIT	GRATUIT	
Manifestation au profit des Associations	32,50	32,50	500,00
Vin d'honneur	95,00	150,00	500,00
Repas (particuliers)	150,00	220,00	500,00
Utilisation du gaz et/ou four	32,50	32,50	
Utilisation de la Friteuse	54,15	54,15	
Utilisation du lave-vaisselle	32,50	32,50	

TARIFS COPIES		
	simple	recto-verso
A4	0,25	0,50
A3	0,50	0,75
A4 couleur	0,50	
A3 couleur	1,00	

TARIFS TELECOPIES	
Reçue (la page)	0,25
Expédiée (la page)	0,45

Droits de place : commerce ambulants, camion vente matelas, cirque

- * 3 € par stationnement : commerçants ambulants hebdomadaires
- * 15 € pour camions et cirques

Vente de bois :

- * abattu : 20 € le stère
- * debout : 15 € le stère

Médiathèque :

- * Abonnement annuel : 5 € par famille

Loyer du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal détermine le loyer du presbytère en fonction de l'indice de référence des loyers.

Le dernier indice connu est celui du 3^{ème} trimestre 2014, soit 0,47%.

Le conseil municipal, après délibération :

-fixe le loyer du presbytère à 687,96 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ces loyers sont payables par avance, le 5 de chaque mois au trésorier municipal d'Elven.

Service jeunesse

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après délibération, vote les tarifs du service jeunesse ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2015

TARIFS SERVICE JEUNESSE			
QUOTIENT FAMILIAL	A : ≤ 740 €	B : 741 - 1100 €	C et Ext. : ≥ 1101 €
Demi-journée sans sortie	4,25	4,80	5,30
Demi-journée avec sortie	7,45	8,00	8,50
Journée complète sans sortie	8,50	9,55	10,65
Journée complète avec sortie	14,90	16,50	18,10
Mini-camp (2 jours)	46,00	50,10	54,30
Camp de 5 jours	115,00	125,00	135,90
Repas	4,70	4,70	4,70

Voirie 2014 : attribution du marché et planning de travaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 11 septembre dernier, il a été décidé de réaliser des travaux de voirie sur la voie communale de Rangogo, l'Allée de la Lande à Bizole et sur la rue Ste Apolline. Le Cabinet Quarta de Séné a été missionné pour préparer la consultation d'entreprises.

Trois entreprises ont répondu et après analyse des offres, l'entreprise SACER VANNES- COLAS a été retenue pour 57 929.05 € HT.

Planning des travaux : Contrairement à ce que nous avions prévu, les travaux ne pourront démarrer qu'à partir du 20 janvier.

Maison médicale

Monsieur le Maire rappelle les différentes propositions d'implantation de la maison médicale (Quartier Dévéhat rue René Descartes, parking du Dévéhat, centre bourg).

Afin de pouvoir avancer dans d'éventuelles discussions et échanges avec des propriétaires de terrains, éventuellement vendeurs, il souhaite connaître la position du conseil municipal quant au lieu d'implantation.

Après débats, le conseil municipal retient, à l'unanimité, une implantation au cœur du bourg.
